



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE TARN ET GARONNE**

53 Avenue Jean Moulin
82000 MONTAUBAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT
A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 038 €
RC5 Montauban 314 084 481

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE TARN ET GARONNE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment en ce qui concerne :

- le correct rapprochement des cotisations et des timbres entre le logiciel de facturation RETRIEVER et la comptabilité ;
- le correct rapprochement des notifications de subventions avec la comptabilité, ainsi que le dénouement post clôture des subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 19 décembre 2024

SODECAL AUDIT



Anne Laure DESTRUEL
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024			01/07/2022 au 30/06/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	40 117,28	39 409,41	707,87	2 003,87
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	119 652,89		119 652,89	119 652,89
Constructions	1 511 395,00	1 204 444,03	306 950,97	261 673,97
Installations techn., matériel et outil. ind.	260 840,07	232 789,96	28 050,11	42 620,36
Autres	318 048,24	230 639,58	87 408,66	66 448,66
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 772,00		2 772,00	2 772,00
Autres titres immobilisés	4 486,50		4 486,50	4 347,00
Prêts	5 400,00		5 400,00	
Autres				
TOTAL (I)	2 262 711,98	1 707 282,98	555 429,00	499 518,75
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	161 405,69		161 405,69	150 214,87
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	8 209,05		8 209,05	1 404,46
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	604 162,21		604 162,21	661 133,85
Valeurs mobilières de placement	1 520 000,00		1 520 000,00	1 430 000,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	149 635,51		149 635,51	14 398,62
Charges constatées d'avance	32 231,25		32 231,25	28 535,54
TOTAL (II)	2 475 643,71		2 475 643,71	2 285 687,34
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 738 355,69	1 707 282,98	3 031 072,71	2 785 206,09

BILAN PASSIF

PASSIF

Du 01/07/2023
au 30/06/2024Du 01/07/2022
au 30/06/2023

FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		227 392,95	227 392,95
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		515 267,97	515 267,97
Autres			
Report à nouveau		1 477 048,86	1 370 401,40
Excédent ou déficit de l'exercice		101 842,39	106 647,46
	<i>Situation nette (sous total)</i>	2 321 552,17	2 219 709,78
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		5 310,46	9 060,46
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	2 326 862,63	2 228 770,24
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		369 229,23	321 349,64
	TOTAL (II)	369 229,23	321 349,64
PROVISIONS			
Provisions pour risques		70 000,00	70 000,00
Provisions pour charges		43 574,10	38 910,88
	TOTAL (III)	113 574,10	108 910,88
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		72 775,26	6 158,94
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		56 831,12	42 122,79
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		86 000,32	76 393,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		5 800,05	1 500,00
	TOTAL (IV)	221 406,75	126 175,33
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 031 072,71	2 785 206,09

COMpte DE RÉSULTAT

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	604 845,56	609 357,86
Ventes de biens et services	29 830,45	24 932,66
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	325 658,56	252 209,79
Ventes de prestations de service	1 185,60	148,20
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	365 536,67	370 650,37
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	24 584,00	24 960,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	124 418,47	133 636,83
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	202 876,43	176 856,46
Utilisations des fonds dédiés	30 860,00	31 270,00
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 708 610,14	1 623 873,97
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	352 133,90	368 170,86
Variation de stock	-11 190,82	-19 153,27
Autres achats et charges externes	275 514,09	243 367,11
Aides financières	80 097,32	71 462,56
Impôts, taxes et versements assimilés	34 483,48	31 315,02
Salaires et traitements	384 254,69	315 841,46
Charges sociales	155 701,85	127 017,01
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	87 033,47	81 725,20
Dotations aux provisions	4 663,22	2 523,00
Reports en fonds dédiés	250 756,02	280 794,49
Autres charges	30 860,00	31 270,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 644 307,22	1 534 333,44
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	64 302,92	89 540,53
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	50 277,15	32 386,32
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	50 277,15	32 386,32
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 989,32	4 121,90
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	4 989,32	4 121,90
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	45 287,83	28 264,42

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	109 590,75	117 804,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 982,00	5 208,21
Sur opérations en capital	18 750,00	3 750,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	20 732,00	8 958,21
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 629,03	17 245,70
Sur opérations en capital	10 176,33	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	23 805,36	17 245,70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 073,36	-8 287,49
Participation des salariés aux résultats		
(VII)		
Impôts sur les bénéfices	4 675,00	2 870,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 779 619,29	1 665 218,50
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 677 776,90	1 558 571,04
EXCÉDENT OU DÉFICIT	101 842,39	106 647,46

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total est de 3 031 072,71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 101 842,39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 28/11/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Objet social de l'entité :

Participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Assurer la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents. Apporter son concours à la prévention du braconnage. Organiser la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Apporter son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE

IMMobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 20 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans ans
- Installations techniques	3 à 20 ans ans
- Installations générales	10 à 20 ans ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informat	5 à 10 ans ans
- Mobilier	5 à 15 ans ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les comptes titres (obligations) détenus par la fédération départementale :

- Valeur comptable : 1 235 000 euros.
- Valeur réelle à la clôture de l'exercice : 1 212 589 euros

soit une moins value latente de 22 411 euros

Aucune provision n'a été constatée car le capital est garanti à l'échéance.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (réduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	40 117	
CORPORELLES	Terrains		119 653	
	Constructions		909 835	60 239
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.		507 574	33 747
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		260 110	730
	Inst. générales, agencts & aménagts divers		52 726	
	Autres immos corporelles		117 327	52 865
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique		111 813	
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes	TOTAL	2 079 038	147 581
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		2 772	
	Autres titres immobilisés		4 347	140
	Prêts et autres immobilisations financières			5 400
		TOTAL	7 119	5 540
		TOTAL GENERAL	2 126 274	153 120
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.
		par virt poste	par cessions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement & developp.	TOTAL		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		40 117
CORPORELLES	Terrains			119 653
	Constructions			970 074
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. gal. agen. amé. cons			541 321
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			260 840
	Inst. gal. agen. amé. divers			52 726
	Autres immos corporelles			153 509
	Matériel de transport			111 813
	Mat. bureau, inform., mobilier			
	Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes	TOTAL	16 683	2 209 936
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			2 772
	Autres titres immobilisés			4 487
	Prêts & autres immob. financières			5 400
		TOTAL		12 659
		TOTAL GENERAL	16 683	2 262 712

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		38 113	1 296		39 409
	TOTAL	38 113	1 296		39 409
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	822 753	19 849		842 602
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	332 982	28 860		361 842
Inst. techniques matériel et outil. industriels		217 490	15 300		232 790
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	50 391	625		51 017
	Matériel de transport	67 053	19 234	6 506	79 780
	Mat. bureau et informatiq., mob.	97 973	1 869		99 843
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 588 642	85 737	6 506	1 667 874
	TOTAL GENERAL	1 626 756	87 033	6 506	1 707 283

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMobilisations AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé							

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étalement

Primes de remboursement des obligations

ANNEXE

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissements						
	Provisions pour hausse des prix						
	Amortissements dérogatoires						
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>						
	Pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées							
TOTAL							
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	70 000			70 000		
	Prov. pour garanties données aux clients						
	Prov. pour pertes sur marchés à terme						
	Provisions pour amendes et pénalités						
	Provisions pour pertes de change						
	Prov. pour pensions et obligations similaires	38 911			43 574		
	Provisions pour impôts						
	Prov. pour renouvellement des immobilisations						
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations						
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer							
Autres provisions pour risques et charges							
TOTAL							
Provisions pour dépréciation			108 911	4 663	113 574		
	Sur immobilisations						
	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières 						
	Sur stocks et en cours						
	Sur comptes clients						
Autres provisions pour dépréciation							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL							
Dont provisions pour pertes à terminaison							
Dont dotations & reprises							
<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 							
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée							

ANNEXE

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	70 000,00				70 000,00
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	38 910,88	4 663,22			43 574,10
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	108 910,88	4 663,22			113 574,10

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation 4 663,22
financières
exceptionnelles

ANNEXE

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	150 214,87	11 191,00		161 405,87
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	150 214,87	11 191,00		161 405,87



ANNEXE

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF				
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	5 400		5 400
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT				
	Clients douteux ou litigieux	8 209	8 209	
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 345	2 345	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		
		Autres impôts, taxes & versements assimilés		
		Divers	101 104	101 104
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	493 715	493 715	
	Charges constatées d'avance	32 231	32 231	
	TOTAUX	643 004	637 604	5 400
Kenvois				
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	6 000	
(2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	600	
(3)		Créances reçues par legs ou donations		

ANNEXE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		32 231
Financières		
Exceptionnelles		
TOTAL		32 231

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		527 896
Disponibilités		5 507
TOTAL		533 404

ANNEXE

ANNEXE

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	227 392,95				227 392,95
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	515 267,97				515 267,97
Report à nouveau	1 370 401,40		106 647,46		1 477 048,86
Excédent ou déficit de l'exercice	106 647,46		101 842,00	106 647,46	101 842,00
Subventions d'investissement	9 060,46			3 750,00	5 310,46
TOTAUX	2 228 770,24		208 489,46	110 397,46	2 326 862,24

ANNEXE

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	72 775	6 356	27 721	38 699
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	56 831	56 831		
Personnel & comptes rattachés	47 965	47 965		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	29 845	29 845		
Etat & autres collectiv. Impôts sur les bénéfices				
Impôts sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, tax & assimilés	8 190	8 190		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 800	5 800		
TOTAUX	221 407	154 988	27 721	38 699
Remarques				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	74 759			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	8 320			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

ANNEXE

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	186
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 831
Dettes fiscales et sociales	81 663
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	138 680

ANNEXE

LES EFFECTIFS

	30/06/2024	30/06/2023
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	8,00	8,00
Agents de maîtrise	2,00	2,00
Employés et techniciens	6,00	6,00
Ouvriers		

ANNEXE

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels :

- Subvention virée au compte de résultat : 3 750 €
- Cessions d'éléments d'actifs : 15 000 €
- Dommages et intérêts reçus : 150 €
- Divers : 1 832 €

Charges exceptionnelles:

- Pénalités : 1 545 €
- Cessions d'immobilisations : 10 176 €
- Divers : 12 084 €

ANNEXE

Tableau de suivi des fonds dédiés Ecocontribution

Ressources	Année	Montant initial	Montant révisé	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Utilisation d'exercice (reprise 7895)	Engagement à réaliser sur nv. ressources affectées	Fonds restants
								à engager en fin d'exercice
								A
								B
CYN OBS	2022	24 604,77		2 800,94				2 800,94
COTURNIX 3	2022	59 245,25		14 235,22				14 235,22
BIODIVIN	2023	731,49		219,81				219,81
CAILLES OC	2023	62 942,16		62 942,16		57 779,51		5 162,65
CYN OBS 4	2023	41 092,28		41 092,28		35 278,26		5 814,02
FONSEDUC	2023	27 367,83		27 367,83		27 367,83		0
JLNP	2024	7 397,93			7 397,93			0
FONSEDUC 3	2024	9 885,15					9 885,15	9 885,15
CAILLES OC 2	2024	63 573,41					63 573,41	63 573,41
CYN OBS 2030	2024	30 838,45					30 838,45	30 838,45
ICE	2024	6 540,22					6 540,22	6 540,22
TOTAL				148 658,24	7 397,93	120 425,60	110 837,23	139 069,87

Tableau de suivi des autres fonds dédiés

Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Utilisation d'exercice (reprise 7895)	Engagement à réaliser sur nv. ressources affectées	Fonds restants
							à engager en fin d'exercice
							A
							B
PETR	2021	161 400,00	23 518,99		23 518,99		0
Trame verte et bleue	2023	162 690,56	149 171,81		58 931,84		90 239,97
Fonds verts	2024	142 276,00		2 357,21		139 918,79	139 918,79
TOTAL			172 690,80	2 357,21	82 450,83	139 918,79	230 158,76

Subventions de Fonctionnement octroyées par la fédération départementale :

La fédération départementale des chasseurs de Tarn et Garonne a octroyé différentes subventions au cours de cet exercice, pour un montant de 80 097 euros concernant des actions spécifiques (permis de chasse, plantations de haies), des équipements des ACCA (chambres froides...), l'organisation de manifestations et concours.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La Fédération départementale des chasseurs de Tarn et Garonne a décidé de provisionner le montant des engagements de retraite dans ces comptes.

La provision est calculée en tenant compte de :

- L'indemnité brute, égale à 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté, plafonnée à 6 mois de salaire,
- Les charges sociales patronales afférentes,
- Un coefficient pondérateur qui est fonction de l'âge actuel du salarié,
- Déduction faite des sommes disponibles (62 430 euros) qui ont été versées sur un contrat assurant les indemnités de fin de carrière auprès de la compagnie d'assurance Allianz.

ANNEXE

Répartition Analytique		30/06/2024	30/06/2023
Section Générale			
	Produits	1 277 594,06 €	1 247 493,12 €
	Charges	1 248 594,27 €	1 144 807,81 €
	Résultat	28 999,79 €	102 685,31 €
Section Dégâts			
	Produits	226 321,16 €	176 153,13 €
	Charges	153 478,56 €	172 190,98 €
	Résultat	72 842,60 €	3 962,15 €
Section Eco contribution			
	Produits	275 704,07 €	241 572,25 €
	Charges	275 704,07 €	241 572,25 €
	Résultat	- €	- €
GLOBAL			
	Produits	1 779 619,29 €	1 665 218,50 €
	Charges	1 677 776,90 €	1 558 571,04 €
	Résultat	101 842,39 €	106 647,46 €

Contrôle des comptes :

Honoraires du commissaire aux comptes pour la mission d'audit légal : 5 736 € TTC.

